

## **COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

***En date du MARDI 20 DÉCEMBRE 2022***

**Publié sur le site et mis à la disposition du public le MARDI 27 DÉCEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le mardi vingt décembre, vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la Médiathèque, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul MONGNE, Maire.

### **Etaient présents :**

Mme Catherine BONAY, M. Christian CARETTE, Mme Carole CHETTAB, Mme Monique CARON, Mme Nicole COURTAUD, Mme Dominique DACHEUX, Mme Kandice DEPOILLY, Mme Nathalie DESTOOP, M. Christian DUBOIS, M. Patrice DUHAMEL, M. Didier GROSJEAN, Mme LAPORTE Martine, M. Jean-Paul MONGNE, M. Samuel ROIX, M. Jacky SANTERRE, Mme Guislaine SIRE, M. Pascal TÉTIER, Mme Delphine TRAULET.

### **Absents excusés :**

Monsieur Vincent DRUMÉZ qui donne pouvoir à Monsieur Patrice DUHAMEL  
Monsieur Gérard BUCHON qui donne pouvoir à Madame Guislaine SIRE  
Monsieur Michel THOREL qui donne pouvoir à Monsieur Jacky SANTERRE,  
Madame Edith NORMAND sans pouvoir.

### **Absent non excusé :**

Monsieur Didier DELAPORTE

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Madame kandice DEPOILLY est désignée secrétaire de séance, et Madame Brigitte VIOLET, auxiliaire de séance, par l'unanimité des membres présents.

### **1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 24 NOVEMBRE 2022**

Le compte-rendu de la réunion du 24 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **2. REQUALIFICATION DU CENTRE BOURG : DEMANDES DE SUBVENTION**

#### **PHASE 1 : RD 936 + PLACE DU MARECHAL LECLERC + RUES ADJACENTES**

Il s'agit à ce jour de solliciter les aides de l'Etat, soit la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) la DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local) et le FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire), les dossiers devant être déposés pour le 31 décembre 2022.

MONTANT TOTAL DES TRAVAUX HT  
HONORAIRES

1 061 374.60 €  
129 493.00 €

MONTANT TOTAL DES TRAVAUX + HONORAIRES HT	1 190 867.60 €
MONTANT DES TRAVAUX RD 936	380 956.50 €
MONTANT DES TRAVAUX RD 936 + HONORAIRES HT	427 573.98 €

**L'Etat ne subventionne pas les travaux sur la RD 936 ni les honoraires du maître d'œuvre.**

Les demandes vont donc uniquement concerner la place du Maréchal Leclerc et les rues adjacentes pour un montant HT de 680 418.10 €.

Les aides de l'Etat seront donc les suivantes :

DETR 35 %	238 146.34 €
FNADT 10 %	68 041.81 €
DSIL 20 %	136 083.62 €

Soit un total de 442 271.77 €

Le département de la Somme peut également aider sur les aménagements précités, **au titre du fonds d'appui des communes à hauteur de 40 %**, les honoraires peuvent cette fois-ci être intégrés, le montant des travaux est donc porté à la somme HT de 763 293.62 € (680 418.10 + 82 875.52 €)

AIDE DU DÉPARTEMENT 40 % (sur 763 293.62 €)	305 317.45 €
---	--------------

Dans le plan de financement total des aménagements de la phase 1 il faut donc rajouter la RD 936, pour un montant de 427 573.98 €HT (travaux + honoraires).

Une aide du département de la Somme au titre du dispositif « **aide à l'aménagement des traverses d'agglomération sur RD et RN (dont les amendes de police)** » peut être obtenue.

AIDE DU DEPARTEMENT 40 % (sur 427 573.98 €)	171 029.59 €
---	--------------

**RECAPITULATIF :**

TOTAL DES AIDES	
ETAT	442 271.77 €
DEPARTEMENT	476 347.04 €
<b>TOTAL</b>	<b>918 618.81 €</b>

RESTE A CHARGE POUR LA COMMUNE : 272 248.79 €, (pour mémoire le reste à charge minimum de la commune doit être de 238 173.52 €) il est donc supérieur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE le projet et son plan de financement
- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer les demandes de subvention au titre de la DETR, de la DSIL et du FNADT

- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer les demandes de subvention auprès du département de la Somme
- HABILITE Monsieur le Maire à signer toute pièce se rapportant à cette affaire

### **3. DECISION MODIFICATIVE BUDGET PRINCIPAL**

Compte tenu des restes à réaliser en dépenses (dépenses non réalisées) d'un montant de 218 228.32 € (compte 23) et que l'acquisition de la surface commerciale doit faire l'objet d'un versement d'acompte au 1<sup>er</sup> trimestre 2023, avant le vote du budget, il est proposé de :

- |                               |              |
|-------------------------------|--------------|
| - Réduire le compte 23 de     | 130 000.00 € |
| - D'augmenter le compte 21 de | 130 000.00 € |

Le reste sera repris dans les restes à réaliser du compte 23.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE cette proposition
- HBABILITE Monsieur le Maire à faire le nécessaire auprès du trésor public

### **4. ADHESION SPA (Société Protectrice des animaux)**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que depuis 2012 le service de fourrière était assuré par Monsieur Stéphane BUÉE qui occupait des locaux mis à disposition par la communauté de communes sur l'assise de l'aérodrome.

Monsieur BUÉE arrête son activité au 31 décembre 2022 et il convient de conventionner avec la SPA, seul organisme habilité pour la fourrière dans un périmètre raisonnable.

Le coût pour 2023 serait de 1.33 € par habitant, la charge pour la commune serait de 2461 x 1.33 = 3273.13€

Sur notre territoire, seule la SPA d'ETALONDES est suffisamment dimensionnée pour l'accueil des animaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE la proposition de la SPA
- HABILITE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir ainsi que toute pièce s'y rapportant.

### **5. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur TÉTIER qui donne quelques explications sur l'exposition en cours dans la chapelle de la médiathèque, à savoir que les peintures sont faites par l'artiste à partir de photographies. Il informe que, compte-tenu de la qualité des œuvres, la commission culture a évoqué l'idée d'en acheter une pour la commune, le coût est de 480 €, cette somme sera à déduire du budget culture, reste à trouver le bon endroit pour l'exposer afin que le public y ait accès.

## **TOUR DE TABLE :**

Monsieur TÉTIER : informe que la plaquette culturelle est en cours d'élaboration, les spectacles ont été validés et elle sera distribuée en même temps que le bulletin municipal.

Monsieur DUHAMEL : fait le point sur la distribution des agendas, calendrier OM et lettre pour l'OPAH,

A ce sujet Monsieur le Maire rappelle que ces distributions sont l'affaire de tous les conseillers municipaux, et qu'il serait bon qu'un plus grand nombre y participe.

Madame CARON : demande s'il existe des sanctions pour les absences répétées de conseillers municipaux, réponse de Monsieur le Maire : une réponse précise sera apportée après relecture des textes et du règlement intérieur du conseil municipal.

Madame SIRE :

- Il y a toujours un problème avec les poubelles de l'immeuble collectif sis à l'angle de la rue Jacquard avec la rue Charles de Gaulle
- L'emplacement des sapins de Noël sera peut-être à revoir.
- Il y a un trou en formation rue du 8 mai

Monsieur DUBOIS :

- Où en est-on de l'éclairage public ? réponse de Monsieur le Maire : il y a un problème de fournitures des composants pour aménager les horloges, dès réception les modifications seront faites, la rue du 11 novembre est déjà équipée donc il y a une extinction entre 22h30 et 04h00.
- Demande si une sensibilisation pourra être faite auprès des collégiens pour leur circulation en vélo, réponse de Monsieur le Maire : le collège sera prévenu
- Problème de gouttière dans la rue Léonce Croisier régulièrement accrochée par les poids lourds, réponse de Monsieur le Maire : problème pas facile à appréhender, la commission voirie essaiera de trouver une solution.

Monsieur CARETTE : évoque le problème des poubelles à l'EHPAD où le tri n'est pas fait, réponse de Monsieur le Maire : les services de l'EHPAD seront prévenus.

Monsieur SANTERRE : évoque la sécurité le long de la rivière dans la rue de la Pologne, suite aux travaux les véhicules roulent plus vite, réponse de Monsieur le Maire : solution à voir en commission.

Séance levée à 21H32

Vu le Maire,